



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, Gatineau, le mercredi 17 septembre 2025 à 9 h 33 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, Laurent Lavallée, directeur des communications et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi qu'Isabelle Desfossés, agente de communication principale, Communications, Cynthia Lauzon, cheffe de section – Relations publiques, Communications, Zachary Mathurin, conseiller exécutif à la Direction générale et Rachel Rivard, cheffe de service, Communications.

CE-2025-756

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 3 ET 9 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 3 et 9 septembre 2025 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2025-757

SOUSSION 2024 SP 138A - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - STABILISATION DE TALUS - RUES GEORGES ET DE LA CÔTE-DES-NEIGES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - MARIO AUBÉ ET CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE lors d'un premier processus d'appel d'offres (2024 SP 138), la firme Équipe Laurence inc., seul soumissionnaire, avait déposé une soumission déclarée non conforme, ayant joint l'offre de prix à l'offre de services;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau processus (2024 SP 138A) fut lancé et par sa résolution numéro CE-2025-597, le comité exécutif a octroyé un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. au montant de 761 203,49 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce processus la soumission de l'Équipe Laurence inc. avait été déclarée non conforme. Toutefois la soumission analysée lors de l'évaluation n'était pas celle déposée par la firme Équipe Laurence inc., mais bien la soumission obtenue dans le cadre du premier processus (2024 SP 138);

CONSIDÉRANT QUE faisant suite à l’octroi du mandat et suivant la réception de la lettre réponse envoyée à la firme Équipe Laurence inc., cette dernière a communiqué avec le Service de l’approvisionnement responsable nous informant qu’elle avait bel et bien déposé l’offre de service et l’offre de prix de façon distinctive tel que requis en fonction de l’article 2.3. Conformité de la soumission du cahier des Clauses administratives;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l’approvisionnement responsable a procédé à l’analyse de la situation et communiqué avec l’ensemble des parties prenantes pour s’assurer de la conformité du processus par souci d’équité, d’intégrité et de transparence;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l’évaluation des documents déposés par la firme Équipe Laurence inc. selon le processus établi;

CONSIDÉRANT QU’après évaluation par le comité de sélection suivant la grille autorisée, la soumission de la firme Équipe Laurence inc. est celle ayant obtenu le meilleur pointage, conformément à la grille d’évaluation autorisée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- résilie le contrat adjugé par la résolution numéro CE-2025-597 de la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, unité 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour un montant total de 761 203,49 \$ incluant les taxes;
- adjuge un contrat à la firme Équipe Laurence inc., 135, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, Québec, J8B 0J4, pour les services professionnels d’ingénieurs-conseils - Stabilisation de talus - Rues Georges et de la Côte-des-Neiges, pour un montant total de 400 572,90 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 26 avril 2025, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu la meilleure note d’après l’évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d’évaluation autorisée;
- autorise la firme Équipe Laurence inc., à soumettre toute demande d’autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d’autorisation requises pour les projets de « Stabilisation de talus – Rues Georges et de la Côte-des-Neiges »;
- confirme l’engagement de la Ville à soumettre au ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-758

SOUSSION 2024 SP 277 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMISE À CIEL OUVERT DU RUISSEAU WABASSEE - ZONE A - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 700, boulevard du Carrefour, bureau 201, Gatineau, Québec, H3A 2R7, pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de remise à ciel ouvert du ruisseau Wabassee – Zone A, située dans le secteur de Gatineau, pour un montant total approximatif de 4 742 718,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 juillet 2025, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), à Pêches et Océans Canada (MPO) et Transports Canada, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de remise à ciel ouvert du ruisseau Wabassee – Zone A;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises, pour le projet de remise à ciel ouvert du ruisseau Wabassee – Zone A;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-759

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE COURONS GATINEAU - 27 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la deuxième édition de Courons Gatineau se déroulera sur la rue Jacques-Cartier, le boulevard Fournier et dans le parc du Lac-Leamy le samedi 27 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mesures d'atténuation ont été mises en place pour limiter les impacts sur les résidents et commerçants du quartier;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est un élément essentiel à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs de l’événement, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Gatineau, à fermer les rues et les espaces de stationnements sur rue selon l’horaire ci-dessous le samedi 27 septembre 2025 :

Artères	Horaire
Rue Jacques-Cartier dans les deux directions, entre les rues de la Baie et du Prince-Albert	12 h à 18 h 30
Rue Jacques-Cartier en direction est, entre le boulevard Gréber et la rue de la Baie	12 h à 18 h 30
Rue Jacques-Cartier en direction est, entre les rues du Prince-Albert et Saint-Louis (près du golf Tecumseh)	12 h à 18 h 30
Sentier récréatif en bordure de la rue Jacques-Cartier, entre le boulevard Gréber jusqu’à la rue Saint-Louis (près du golf Tecumseh)	12 h à 18 h 30
Sentier récréatif en bordure de la rue Jacques-Cartier, entre la rue Saint-Louis (près de l’autoroute 50) et le boulevard Gréber	12 h à 15 h
Boulevard Fournier et pont Lady-Aberdeen, entre les rues Bériault et Jacques-Cartier	13 h 45 à 15 h 30
Tous les espaces de stationnement sur rue situés sur la rue Jacques-Cartier	9 h à 18 h

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer l’accès aux véhicules d’urgence en tout temps durant l’événement;
- L’organisme s’engage à fournir au Bureau des événements, 30 jours avant la tenue de l’événement, un certificat d’assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ désignant la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle.

Adoptée

CE-2025-760

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 AOÛT 2025 AU MONTANT DE 8 504 152 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 15 au 21 août 2025 au montant de 8 504 152 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-761 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 AOÛT 2025 AU MONTANT DE 6 672 630 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 22 au 28 août 2025 au montant de 6 672 630 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-762 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 29 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2025 AU MONTANT DE 19 097 207 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 19 août au 4 septembre 2025 au montant de 19 097 207 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-763 MODIFICATIONS - CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - PLAN DE CLASSIFICATION CORPORATIF - VILLE DE GATINEAU ET COUR MUNICIPALE - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la *Loi sur les archives* (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de la cour municipale et un second pour les dossiers de tous ses autres services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les analystes en gestion des documents et des archives à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe ont produit une mise à jour du calendrier des règles de conservation pour les documents de la Ville ainsi que pour celui de la cour municipale, et ce, conjointement avec les services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT QUE la cheffe de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'approbation des modifications à 61 règles existantes, ainsi que l'ajout de 35 nouvelles règles du calendrier de conservation refondu GED;

CONSIDÉRANT QUE la cheffe de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche également l'approbation de la mise à jour du plan de classification corporatif de la Ville de Gatineau constituée d'ajouts, de modifications ou d'annulations de codes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les modifications au calendrier des règles de conservation de la Ville de Gatineau et à celui de la cour municipale de Gatineau ainsi que les modifications au Plan de classification corporatif de la Ville de Gatineau, telle qu'elles apparaissent en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, ce comité autorise la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tous les documents de présentation et, la cheffe de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe à transmettre les documents à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour approbation finale.

Adoptée

CE-2025-764 MANDAT POUR DÉPOSER UN APPEL INCIDENT - FIRME DHC AVOCATS INC.

CONSIDÉRANT QUE le 28 mars 2024, la Ville a transmis l’avis d’évaluation pour l’immeuble situé au 2, chemin de Montréal Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a contesté l’évaluation de l’immeuble situé au 2, chemin de Montréal Ouest et le 23 octobre 2024, a enregistré un recours au Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l’audience s’est tenue à Gatineau les 3, 4, 5, 6 février 2025 et à Montréal les 12 février et 29 avril 2025;

CONSIDÉRANT la décision des juges administratifs Philippe Tremblay et Jacqueline Francoeur rendue le 25 juillet 2025 accueillant en partie les recours des requérantes;

CONSIDÉRANT QUE Commandite Papier Masson WB Ltée a déposé, le 21 août 2025, une demande pour permission d’en appeler de la décision rendue par le Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT QU’il est dans l’intérêt de la Ville de déposer un appel incident sur une question spécifique portant sur la présence de désuétude économique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate la firme DHC Avocats inc. à entreprendre toutes les démarches requises afin de déposer un appel incident dans les dossiers portant les numéros SAI-Q-258657-2110 et SAI-Q-258661-2110.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2025.

Adoptée

STEVE MORAN	M^e VÉRONIQUE DENIS
Président	Greffière
Comité exécutif	Comité exécutif